

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 09 MARS 2026 à 18H30

L'an deux mil vingt-six le 9 mars à 18 heures 30 minutes, le C.C.A.S. légalement convoqué le 24 février 2026 s'est réuni à la mairie de Saint Georges du Bois sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs ANNIC, HATET, ROBIN, ROPARS, VIRIEUX, MEUNIER, VINCENT, BERGER, MORANCE

ABSENTS ET EXCUSES :

M AVERBUCH

Madame Murielle ROBIN a été élue secrétaire de séance.

I. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR L'EXAMEN DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNÉE 2025

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Il est procédé à l'élection du président de séance pour l'examen du compte financier unique de l'année 2025

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'élire le président de séance.

Candidature déclarée : ROBIN Murielle

Résultat du vote : Unanimité

Est élue : M^{me} ROBIN Murielle, présidente de séance pour l'examen du compte financier unique de l'année 2025

II. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

M BRETEAU Franck, le Président a quitté la séance et le conseil d'administration a siégé sous la présidence de Mme ROBIN Murielle

Le compte financier unique présenté et résumé comme suit par Mme ROBIN Murielle, la présidente de séance :

Section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice : excédent de 1 288,80 €
- Excédent reporté de 2024 : 7 596,03 €

Soit un excédent global de fonctionnement de : 8 884,83 €

Section d'investissement :

- Résultat de l'exercice : excédent de – 488,35 €
- Déficit reporté de 2024 : 92,12€

Soit un excédent global d'investissement de – 396,23 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, M BRETEAU Franck, le président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **Approuve** le compte financier unique 2025 du CCAS de Saint-Georges-Du-Bois

- **Donne** pouvoir à M BRETEAU Franck, le président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

III. AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'excédent de fonctionnement d'un montant de **8 884,83 €** sera affecté :

- En recettes d'investissement pour combler le déficit de 2025 : 396,23 €
- En recettes de fonctionnement pour le solde : 8 488,60 €

Le CCAS vote à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement.

IV. BUDGET PRIMITIF 2026

M. Franck BRETEAU présente le projet de budget primitif.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 13 988,60 €.

Fonctionnement dépenses	BP 2026
60623 alimentation	1000,00
623 Publications, relations publiques	5 000,00
6450 charges sécurité sociale	150,00
65133 secours d'urgence (alimentaire, etc)	1 038,60
65134 aides (paiement factures électricité, etc)	5 600,00
Virement section investissement	1 200,00
TOTAL	13 988,60

Fonctionnement recettes	BP 2026
002 excédent année antérieure	8 488,60
70311 concession funéraires	500,00
74748 subvention communale	5 000,00
TOTAL	13 988,60

En investissement, la section s'équilibre à 1 596,23 € :

Investissement dépenses	BP 2026
21 - immobilisations corporelles	1 200
001 - Résultat N-1	396,23
TOTAL	1 596,23,

Investissement recettes	BP 2026
Virement de la section de fonctionnement	1 200,00
10222 - FCTVA	0
1068 - Affectation du résultat	396,23
TOTAL	1 596,23

Le conseil d'administration, après avoir entendu cette présentation, adopte à l'unanimité le budget primitif 2026.

V. SOLIDARITÉ UKRAINE

Depuis le début de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie en février 2022, la guerre a provoqué des destructions massives, de profondes souffrances civiles et l'une des plus importantes crises de déplacement au monde.

Les pertes civiles ont atteint 55 600 personnes depuis février 2022, dont 14 999 tuées et 40 601 blessées (HCDH/OHCHR). En 2025 seulement, les violences liées au conflit ont causé la mort de plus de 2 500 civils et fait plus de 12 000 blessés, soit une augmentation de 31 % par rapport à 2024 et de 70 % par rapport à 2023. Les chiffres réels sont probablement bien plus élevés en raison de la sous-déclaration et de l'accès restreint aux zones affectées.

Les déplacements de population demeurent massifs, avec environ 3,7 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays (OIM, 2026) et 5,9 millions d'Ukrainiens ayant trouvé refuge à l'étranger en janvier 2026 (HCR/UNHCR, 2026).

Depuis octobre 2025, de nouvelles attaques coordonnées et de grande ampleur menées par les forces armées russes contre les infrastructures énergétiques de l'Ukraine ont provoqué des coupures d'urgence à l'échelle nationale ainsi que des restrictions prolongées d'électricité. La Russie a poursuivi ses frappes contre les centrales électriques et les installations de transmission tout au long de l'hiver, perturbant gravement l'accès à l'électricité, au chauffage et à l'eau pour des millions de personnes. Alors que les températures sont descendues jusqu'à -25 °C en janvier 2026, la Russie a intensifié ses attaques, utilisant des missiles balistiques, des missiles de croisière et divers types de drones dans le but manifeste d'endommager davantage le système énergétique ukrainien. Depuis le début de l'invasion à grande échelle, la Russie a ciblé toutes les principales centrales électriques du pays, conduisant le Gouvernement ukrainien à **déclarer l'état d'urgence dans le secteur de l'énergie le 15 janvier 2026.**

Aussi, il est proposé au CCAS de Saint-Georges-Du-Bois de contribuer à soutenir les victimes du conflit en Ukraine dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- de faire un don de 300 € à l'association aide médicale et caritative France-Ukraine

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité :

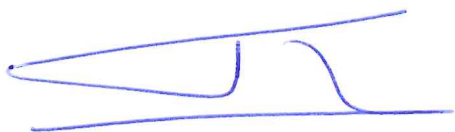
- de faire un don de 300 € à l'association aide médicale et caritative France-Ukraine
- d'habiliter Monsieur le président du CCAS à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

VI. DIVERS

La séance est levée à 19h15

Le Président,

Franck BRETEAU



La Secrétaire,

Murielle ROBIN

